

Michel ISSINDOU
Député-Maire de Gières

Jean GIARD
Président d'ALERTEs
8, rue du Château
38320 EYBENS

Réf – MI / ED 2009-00012
Dossier suivi par: M. Elsa DUPORT
01.40.63.04.61

A St Martin d'Hères, le 18/03/09

Monsieur le Président, *Cher Jean,*

J'ai bien reçu votre courrier du 16 février 2009 dans lequel vous m'avez fait part de vos inquiétudes concernant le projet de loi « Hôpital, patients, santé, territoires », adopté le 18 mars en première lecture à l'Assemblée Nationale.

Vous m'exposez ainsi votre analyse de ce texte qui, derrière une présentation très technique, réforme en profondeur l'organisation des établissements de santé.

De mon point de vue, ce projet permet en définitive une véritable privatisation du service public hospitalier, sans apporter de réponse effective au problème de l'offre de soin.

De surcroît, il est regrettable que ce projet de loi, censé moderniser le système de santé n'ait pas fait l'objet d'un débat constructif à l'Assemblée Nationale.

En effet, le Gouvernement est rentré dans la discussion avec la volonté de ne pas modifier le dispositif initialement prévu, en allant jusqu'à déposer des amendements rectificatifs à la fin des débats pour défaire tout le travail réalisé jusqu'alors par l'ensemble des parlementaires.

Au bout du compte, ce texte procède à une forte centralisation de la direction des établissements de soin, à un verrouillage de la capacité de décision des directeurs, à une limitation de tous les contre-pouvoirs, et cela en contournant les problèmes d'accès de tous à des soins de qualité.

Plus globalement, ce texte aggrave les dérives constatées ces dernières années et rend un peu plus inéluctable l'avènement d'une médecine à deux vitesses.

.../...

.../...

Pour ce qui est de l'offre de soin, le Gouvernement n'a pas eu le courage de prendre les dispositions indispensables pour pallier la désertification médicale de certaines zones géographiques, urbaines ou rurales.

Les propositions concernant la prévention et la santé publique ne sont, quant à elles, pas à la mesure des enjeux. Elles ont pour effet de stigmatiser les jeunes qui font l'objet de nombreuses interdictions, sans pour autant que des campagnes de préventions n'aient été réellement envisagées.

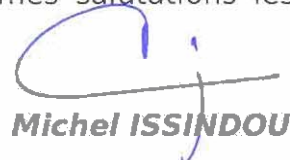
Enfin, le projet, pourtant ambitieux, des Agences régionales de santé (ARS) a été dévoyé. ~~A l'image de ce texte, ces agences sont conçues comme des produits technocratiques, mis sous la tutelle du seul directeur de l'ARS, lequel relève directement du ministère de la santé, les autres acteurs (médecins, élus, usagers) étant, eux, exclus du processus de décision.~~

Le groupe Socialiste à L'Assemblée Nationale s'est donc fortement opposé à ce texte voté en première lecture le 18 mars 2008, après plus d'une centaine d'heures de débats lors desquelles Madame Bachelot est restée fermée à toute proposition, qu'elle vienne des rangs de l'opposition comme de ceux de la majorité.

Ce projet sera, sous réserve d'une modification de l'ordre du jour, discuté aux alentours du 12 mai 2009 au Sénat. Persuadé que mes collègues Sénateurs du groupe Socialiste se mobiliseront également contre ce texte, je vous invite à les contacter.

Me tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bien à toi.



Michel ISSINDOU